

# HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Honoraires
AA	

Maisons, appartements, terrains:

5% TTC du prix si mandat exclusif

Supérieur à 200.000€ 6% TTC du prix si mandat simple

Inférieur à 200.000€ 10.000€ TTC forfaitaire

Parkings, garages: 3.000€ TTC forfaitaire

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

# HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX LOCATIONS

### Locations vides et meublées – annuelles - (loi 1989)

## Honoraires à la charge du Locataire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10€ TTC/m².

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 50% de la facture d'huissier.

### Honoraires à la charge du Propriétaire :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10€ TTC/m².

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : 50% de la facture d'huissier.

#### **Locations bureaux / commerces**

#### Honoraires à la charge du Propriétaire :

12 % TTC du montant annuel du loyer

3 € TTC par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.





## HABILITATION ET ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 5906 2018 000 035 524 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grand Lille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

